



## Opinion | Comment démocratiser les actifs privés ?

En redirigeant l'épargne des Français vers des actifs non cotés, la Loi Industrie Verte va mobiliser l'investissement au service de l'économie réelle. Paul de Leusse, dirigeant de [Sienna Investment Managers](#), appelle à une gestion transparente et équilibrée.

Avec une démographie en berne et un système de retraite par répartition qui atteint ses limites, beaucoup de Français prennent en main la préparation de leur retraite, via l'assurance-vie et le PER, dont le succès dans l'épargne de très long terme n'est plus à prouver.

Or, le rallongement de la durée de l'épargne se prête parfaitement au cycle long des actifs privés, encore mal connus de nombreux épargnants. En parallèle, nos PME et ETI, non cotées pour la plupart, sont à la recherche de nouvelles sources de financement.

Dans ce contexte, l'entrée en vigueur de la loi industrie verte donne une impulsion majeure aux actifs privés. Désormais, un minimum d'actifs non cotés doit figurer dans les gestions pilotées des contrats d'assurance-vie et PER, allant de 4 % à 12 % (encore loin des 20 % pratiqués aux Etats-Unis). D'ici 5 ans, les particuliers pourraient représenter 15 à 20 % de la collecte en actifs non cotés contre moins de 5 % aujourd'hui.

Cette ruée vers les actifs privés devrait profiter à des gestions porteuses de sens, telles que les fonds engagés sur une thématique de biodiversité, transition énergétique ou souveraineté européenne, surtout s'ils sont en mesure de démontrer un ancrage local fort.

### Quatre critères d'investissement

Sachons tirer les enseignements des récentes crises dans le domaine de l'épargne : défaut de conseil, fonds à but uniquement fiscal, absence de liquidité des SCPI... En gestion d'actifs, tout comme dans les autres métiers de la finance, c'est le client qui doit dicter les conditions de réussite d'une offre.

Quatre paramètres seront scrutés de très près par les investisseurs s'agissant d'une nouvelle offre : transparence, liquidité, régularité et diversification. Autant de contraintes qui vont s'imposer aux différents acteurs de l'épargne.

La transparence du reporting pour commencer. On ne parle pas de la même manière aux 2.000 investisseurs particuliers dans un fonds de private equity qu'à 15 institutionnels.

La liquidité qui s'est rappelée cruellement à nous avec les fonds immobiliers ne doit pas faire défaut sur les actifs privés, même si elle ne sera jamais totale.

Cela signifie pour les gérants d'actifs d'équilibrer poches monétaires, dette privée, private equity primaire et secondaire dans un même fonds, afin d'offrir une liquidité partielle aux investisseurs mais aussi de servir un rendement régulier.

Enfin, la diversification, principe de base de l'investissement, doit l'emporter chez les distributeurs sur la tentation de proposer un fonds unique de private equity ou de dette privée au motif que la commercialisation est plus longue qu'un fonds classique.

### Des profils différents



Ainsi, il serait illusoire de penser que ces nouveaux épargnants intéressés par les actifs non cotés ont un profil d'investisseur avéré similaire à celui des institutionnels. Un client particulier n'est pas un institutionnel en plus petit !

Et le paradoxe, c'est que les exigences de transparence, liquidité, régularité et diversification imposées par les particuliers pourraient bien venir aussi donner des idées aux clients institutionnels. Le monde des investissements bloqués sur longue période pourrait bien s'achever pour donner lieu à une gestion partiellement liquide des actifs privés, y compris pour les institutionnels...

Paul de Leusse est directeur général du groupe [Sienna Investment Managers](#).